



Communiqué de presse
8 mars 2022

Korian accueille favorablement les mesures gouvernementales pour le bien vieillir à domicile et en établissement

Korian salue les annonces de ce jour du ministre de la Santé Olivier Véran et de la ministre déléguée à l'autonomie Brigitte Bourguignon « pour garantir plus de contrôles, plus de qualité et plus de transparence dans les Ehpad » et assure les pouvoirs publics de son soutien plein et entier pour permettre leur mise en œuvre rapide. Alors que la prise en charge des personnes âgées et fragiles est au cœur des préoccupations des Français, toutes les mesures permettant de renforcer la confiance entre les résidents, leurs familles, et le personnel chargé de les accompagner dans les établissements doivent être mises en œuvre. C'est le sens des démarches initiées par Korian au cours des dernières années.

Le contrôle annoncé des 7 500 EHPAD français au cours des deux prochaines années est une décision importante pour renforcer la confiance des familles. Korian rappelle son attachement à la transparence des pratiques dans les établissements, ses établissements en Allemagne étant déjà tous contrôlés chaque année.

Le Gouvernement souhaite par ailleurs engager tous les établissements dans une démarche « qualité » via une évaluation externe. C'est le sens de la démarche initiée dès 2019 par Korian avec l'AFNOR qui a d'ores et déjà permis de certifier 53 établissements en France et 29% des établissements dans l'ensemble du groupe selon les normes très strictes ISO 9001.

De même, il est proposé de faciliter le recours à la médiation au sein de chaque établissement. Korian a été le premier groupe à mettre en place, en France et dans trois autres pays européens, un service de médiation dirigé par une personnalité indépendante.

Les mesures proposées qui concernent la formation du personnel à la bientraitance s'inscrivent également dans la perspective des actions engagées par le groupe. Outre la formation continue des collaborateurs, Korian a notamment déployé dans tous les pays un dispositif d'alerte professionnel, qui peut être réalisé de manière entièrement anonyme depuis 2021.

Selon les annonces du Ministre, chaque établissement aura l'obligation de réaliser et de publier chaque année une enquête de satisfaction pour mieux informer les familles. Korian se félicite de la généralisation de cette pratique, qui permettra aux familles de disposer de réels éléments de comparaison. A ce titre, Korian fait réaliser par Ipsos, dans tous ses établissements en Europe, une enquête de satisfaction annuelle pour les résidents et leurs familles tant en séjour permanent qu'en séjour temporaire.

Enfin, le Gouvernement souhaite des mesures visant à renforcer le droit de regard des tutelles sur les pratiques des établissements, « notamment en ce qui concerne les activités financées par le soutien public que sont le soin et la dépendance ». Là aussi, Korian est favorable à la plus grande transparence sur la bonne utilisation des fonds publics qui lui sont confiés, afin de rassurer toutes ses parties prenantes. Korian s'est d'ores-et-déjà engagé dans cette voie en expliquant qu'il n'avait, globalement, pas réalisé de marge sur les dotations soins et dépendance.

À propos de Korian

Korian, premier groupe européen de soin au service des personnes âgées et fragiles
www.korian.com

CONTACTS MEDIA

Cyrille Lachèvre

Tél. 06 20 42 12 08

clachevre@cylans.ovh

Pascal Jentsch

VP International communications

Tél. 07 65 18 58 55

pascal.jentsch-ext@korian.com

Marjorie Castoriadis

Responsable relations médias

Tél. : 07 63 59 88 81

Marjorie.castoriadis@korian.fr